



# ACCUEILS DE LOISIRS DE L'ULAMIR



## GUENGAT

Rue du stade - 29180 GUENGAT  
Tél. : 06 95 53 65 07  
Florence GOURMELEN  
E-Mail : [alshguengat@ulamir-ebg.org](mailto:alshguengat@ulamir-ebg.org)

## PLUGUFFAN

Rue Menez Izella - 29700 PLUGUFFAN  
Tél. : 06 95 55 79 75  
Sylviane LE MAUX  
E-Mail : [alshpluguffan@ulamir-ebg.org](mailto:alshpluguffan@ulamir-ebg.org)

## VACANCES SCOLAIRES 2022-2023



ULAMIR - Centre Social e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21 - [contact@ulamir-ebg.org](mailto:contact@ulamir-ebg.org)

## Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

Les accueils de loisirs de Guengat et de Pluguffan (pendant les vacances scolaires) sont gérés par l'Ulamir e Bro Glazik.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes des partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'accueil de loisirs, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 10 € pour un adhérent de moins de 18 ans et de 18 € pour un adulte. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 30 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs,...)

## Règlement intérieur des Accueils de loisirs

### Fonctionnement

#### Lieux d'accueil

L'accueil de loisirs de Guengat se situe au Pôle enfance, rue du stade. Les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Le goûter est fourni.

L'accueil de loisirs de Pluguffan se situe à la Maison de l'enfance "Jules Verne", rue Menez Izella. Les enfants se déplacent à la cantine municipale pour se restaurer à midi. Le goûter est fourni.

En fonction des projets et des activités, les enfants peuvent-être amenés à quitter les centres, accompagnés des animateurs en respectant la législation.

#### Périodes d'ouverture

Les accueils de loisirs sont ouverts de 9h à 17h. A la journée, 1/2 journée avec ou sans repas (sauf pendant les vacances de Noël, inscriptions uniquement à la journée). Les enfants peuvent-être récupérés à partir de 16h45.

Il est possible d'utiliser le service de garderie de 7h30 à 9h le matin et de 17h à 18h45 le soir.

## Calendrier des petites vacances scolaires

### Toussaint

(Inscriptions au plus tard le dimanche 9 oct. 2022) :

Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022

Ouvert le lundi 31 octobre si minimum 15 enfants inscrits. Fermé le 1er novembre.

Permanences des directrices les mardis 20, 27 septembre et le mardi 4 octobre de 16h à 18h30.

### Noël (uniquement à la journée)

(Inscriptions au plus tard le dimanche 4 décembre 2022) :

\*1<sup>ère</sup> semaine : Guengat

Lundi 19 au vendredi 23 décembre 2022.

\*2<sup>ème</sup> semaine : Pluguffan

Lundi 26 au vendredi 30 décembre 2022.

Permanences des directrices les mardis 22 et 29 novembre de 16h à 18h30.

Fermé le lundi 2 janvier 2023.

### Hiver

(Inscriptions au plus tard le dimanche 29 janvier 2023) :

Du lundi 13 au vendredi 24 février 2023.

Permanences des directrices les mardis 10, 17 et 24 janvier de 16h à 18h30.

### Printemps

(Inscriptions au plus tard le dimanche 2 avril 2023) :

Du lundi 17 au vendredi 28 avril 2023.

Permanences des directrices le mardi 28 mars, les mardis 4 et 11 avril de 16h à 18h30.

Pas d'ouverture pour le pont de l'ascension.

Vacances d'été à partir du lundi 10 juillet 2023

### Conditions d'admission

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.

### Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du centre (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition). Les enfants ne peuvent quitter la maison de l'enfance qu'accompagnés de leurs parents. Toute personne autre que le responsable légal, venant chercher un enfant devra fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable. Il est possible de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seul le centre à partir de 9 ans.

### Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

## Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir pour l'inscription, ou en contactant les directrices. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Il est demandé aux parents d'être vigilants et de ne pas amener les enfants aux accueils de loisirs, dans le cas où ils seraient malades ou fiévreux.

## Assurance

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux accueils de loisirs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.

## Modalités d'inscription et de réservations

### Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription aux accueils de loisirs est valable pour une année scolaire, de septembre à août. A chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de compléter un nouveau dossier comportant les pièces suivantes :

- une fiche sanitaire de liaison par enfant dûment complétée et signée. Merci de cocher la ou les cases correspondant à vos besoins dans le cadre "Adhésion Ulamir" de la fiche sanitaire de liaison.

- une adresse mail obligatoire

- la photocopie des derniers avis d'imposition du foyer ( avis de 2022 du foyer sur les revenus 2021, votre avis d'imposition sera conservé et archivé),

- 1 chèque de caution de 100 € par enfant,

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec des "identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via le "portail famille".

Pour des raisons évidentes d'encadrement, les réservations en accueil de loisirs sont obligatoires. Les réservations se font via le portail famille Belami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles. Il est accessible via un code propre à chaque famille, Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille, ainsi que la fiche sanitaire et de renseignements individuelle. Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements, l'édition de devis et/ou d'attestations.

Si vous ne pouvez pas accéder au portail famille (pas de connexion internet ou d'ordinateur...), vous pouvez toujours faire vos réservations auprès de la directrice de l'ALSH.

Une priorité est donnée aux enfants qui résident sur les communes de Pluguffan, Plonéis, Guengat et Plogonnec, communes qui financent les accueils de loisirs. Pour les enfants des communes extérieures les réservations ouvriront 15 jours plus tard.

## Les réservations

En cas de réservation pour une journée ALSH, le même jour de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée : 15 % pour le 2ème et 25 % à partir du 3ème.

## Règlement et annulation

### Tarifs

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives. La grille tarifaire prend en compte le total des salaires et autres revenus avant abattement.

Pour information, vous ne payez pas la totalité du coût réel : le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 40% du budget total du service. Les communes financent à hauteur d'environ 45%, et la CAF à environ 15%

Grille tarifaire des accueils de loisirs

	Revenus	Journée	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
Tranche 1	0€ à 19 200€	7,00€	4,50€	3,50€
Tranche 2	19 201€ à 28 440€	11€	7,50€	5,50€
Tranche 3	28 441€ à 35 520€	14,50€	10,50€	7,50€
Tranche 4	35 521€ à 50 400€	18,00€	13,50€	9,75€
Tranche 5	plus de 50 401€	21,75€	16,50€	12,00€

### Annulation

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées afin de vérifier la présence effective du ou des enfants.

En cas d'absence pour raisons médicales (le certificat doit être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 3€ pour une journée et 2€ pour une demi-journée.

Toute désinscription après la date limite de réservation entraînera une facturation à 100 %.

### Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement (nouveau RIB) :

IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488

BIC : CMBFR2BXXX

- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR

- en espèces (faire l'appoint)

- en chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,

- le numéro de la facture

## **L'accueil des enfants**

### **Encadrement**

Chaque équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs/trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans, et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

L'équipe de direction veille au respect de ces normes. Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de respecter le rythme des enfants. Une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans, un temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans, et un temps calme pour les plus de 6 ans.

### **Projet éducatif et pédagogique**

L'objectif éducatif des accueils de loisirs est le suivant : contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.

Cet objectif se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables dans chaque accueil de loisirs.

### **Règles de vie**

L'accueil de loisirs doit-être, pour les petits et les plus grands, un lieu de convivialité. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil de loisirs.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'enfant, était cassé ou perdu.

## **Pénalités**

Il est impératif de respecter les horaires de la garderie. Au delà de 18h45, il vous sera facturé un supplément de 3,50 € par tranche d'1/4 d'heure.

## **Recommandations**

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs et/ou la directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a souvent des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (peinture, potager, sorties extérieures...).

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo (casquette, vêtements de pluie, bottes).

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une gourde, une tenue de rechange et une trousse de crayons.